

PRIX DE L'ABONNEMENT. EDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00 (payable par trimestre) 6.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES. Six lignes, première insertion \$0.50. Chaque insertion suivante 0.12.

QUEBEC.

SAMEDI, 6 FEVRIER 1869.

REVUE PARLEMENTAIRE.

Nous avons annoncé hier que la législature s'était, sur la proposition du premier ministre, ajournée au 16 courant; nous allons rendre compte avec plus de détail de la discussion qui a eu lieu à ce sujet en chambre.

Nous regrettons de n'avoir pas fait prendre un rapport sténographique du discours du premier ministre sur l'ajournement. C'était vraiment un discours à retenir, d'une naïveté rare, d'une bonhomie incomparable, et qui aurait dû être prononcé en robe de chambre et en pantoufles.

Le premier ministre a commencé par dire, que jamais gouvernement ne s'était autant hâté que le sien de mettre devant la chambre les mesures ministérielles.

Esperait-il par là faire allusion à quelque un, lorsqu'il est si évident pour tout le monde que, à l'ouverture de la session, le gouvernement n'avait encore pris en considération et adopté aucune des mesures annoncées? On se hâte de faire durant la session ce que l'on aurait dû faire, après mûre délibération, pendant la vacance. Le premier ministre, par son indécision, a entravé et paralysé ses collègues autant qu'il a pu; et tandis que M. Archambault préparait deux bills importants, le bill des notaires et celui sur l'agriculture, que M. Ouimet dirigeait le travail considérable nécessaire par l'élaboration du code municipal, il bornait son labeur au bill sur l'indépendance des membres du parlement et remettait chaque jour l'adoption des mesures toutes prêtes.

Nous désespérons de saisir et de rendre la suite du discours du premier ministre, tout ce qui touche à M. Dunkin. Il nous faudrait la plume de Joseph Prudhomme.

Le chef du gouvernement a commencé par faire un tableau très-complet de la maladie de M. Dunkin, dont l'état est aggravé encore par la pensée que la chambre délibère sans lui. Cette pensée ajoute, paraît-il, extrêmement à ses maux. Mais est-ce que la pensée que la chambre s'ajourne uniquement à cause de lui, n'ajoutera pas davantage aux maux de M. Dunkin? Il serait naturel de le penser.

M. Chauveau n'en a pas moins placé la chambre dans l'alternative de s'ajourner ou d'abréger les jours de l'hon. Trésorier Si vous continuez à siéger sans lui, a-t-il dit, vous le mettez hors d'état de conserver son portefeuille, et bientôt il vous faudra bon gré mal gré consentir à un ajournement plus long que celui que l'on vous propose. C'est-à-dire que devant la chambre point attendrie, M. Chauveau s'est mis en frais de creuser la tombe de M.

Dunkin qui n'a aucune envie d'y descendre et qui ne s'en porte pas plus mal pour cela.

Il est bien entendu que ces raisonnements mélodramatiques n'ont convaincu personne; mais comme la plupart des députés souhaitaient ardemment l'ajournement, on les a acceptés sans mot dire. On ne souriait que dans les galeries.

Quelques députés, plus soucieux de l'intérêt du pays que de leur commodité personnelle ou de celle de leurs collègues, sont venus heureusement protester contre l'ajournement.

M. Simard a le mérite de s'être élevé le premier et avec plus de force et de ténacité contre la proposition ministérielle. Il en a signalé tous les inconvénients, le coup funeste que cela allait porter au gouvernement et à la législature.

Nous avons attendu jusqu'ici, a-t-il dit, après les mesures du gouvernement, lentes à paraître, et maintenant que les ordres du jour commencent à se couvrir, que les comités sont formés et que nous pouvons nous mettre sérieusement à la besogne, le premier ministre nous propose de prendre un congé de quinze jours. Mais n'a-t-on pas réfléchi aux justes critiques que cette mesure va soulever dans l'opinion? Tenons-nous donc si peu au prestige que doit conserver sous peine de déchoir un corps délibérant? C'est la première fois que nous voyons le gouvernement prendre l'initiative d'un ajournement prolongé.

Le prétexte que l'on prend est peu solide. La maladie de M. Dunkin ne saurait empêcher le gouvernement de faire passer ses mesures, car, à aucune de celles qui sont sur les ordres du jour n'est attaché le nom de l'hon. Trésorier. La chambre peut fort bien délibérer en son absence et, en attendant son rétablissement, discuter les bills présentés par ses collègues.

M. Ross a déclaré qu'il voterait en faveur de l'ajournement si le gouvernement en assumait toute la responsabilité.

M. Bachand a condamné énergiquement la conduite du gouvernement.

Nous sommes en session depuis quinze jours, a-t-il fait remarquer, et le gouvernement n'a encore fait discuter qu'une seule mesure. Dans le même espace de temps, le gouvernement d'Ontario en avait soumis cinquante-neuf. Le contraste est malheureux pour nous. Qu'attend-on pour procéder aux affaires?

On nous dit qu'à la reprise de la session, il y aura trois séances par jour pour hâter les travaux; je n'aime pas cette précipitation. Ne vaudrait-il pas mieux ne pas s'ajourner, afin d'avoir le temps d'examiner à fond les mesures et de les adopter seulement après mûre délibération?

Il ne faut pas se dissimuler que la législature et le gouvernement de Québec ont un bon nombre d'ennemis dans le pays, que va-t-on dire?

Que l'on s'ajourne au 16 février, parce que Sir George E. Cartier arrive le 15, et que l'on ne peut rien faire sans lui?

M. Rheaume a plaisanté sur la question.

Non, a-t-il dit, les journalistes ne blâmeront pas l'ajournement lorsqu'ils sauront que les députés souhaitent un congé uniquement pour aller revoir leurs tendres moitiés. Ce serait de leur part une chose barbare, inouïe.

M. Seriver a protesté de nouveau contre l'ajournement.

M. Clément, qui prenait pour la première fois la parole en chambre, s'est prononcé dans le même sens.

M. Chapeau a rejeté sur le gouvernement toute la responsabilité de l'ajournement.

La proposition d'ajournement a été écartée par la division suivante:

Pour.—MM. Baudreau, Beaubien, Bellerose, Bellingham, Bergovin, Bessette, Blais, Brigham, Carter, Cauchon, Chapeau, Chauveau, Church, Coutlée, Craig, Désautels (Maskinongé), Desaulniers (St. Maurice), Dugas, Fortin, Garon, Gaudet, Gendron, Harwood, Hemming, Irvine (St. G. J. Jodoin), Joly, Laberge, Larue, Leclerc, Mailhot, Moll, Ouimet (Pro. Gen.), Pelletier, Picard, Poirer, Rheaume, Robert, Sénéchal, Thérien.—41.

Contre.—Bachand, Benoit, Clément, Hamilton, Héarn, Lalonde, Locke, Mollere, Poirer, Ross, Seriver, Simard, Tremblay.—13.

Le Chemin Gosford.

Suivant l'avis donné par Son Honneur le Maire dans les journaux de cette ville, il y avait jeudi soir une assemblée à l'Hôtel de Ville dans le but de promouvoir la construction du chemin à voie étroite projeté entre Québec et Gosford. L'assemblée n'était pas nombreuse, vu le mauvais temps qu'il faisait alors. Cependant on remarquait plusieurs ecclésiastiques et conseillers de la Corporation, et plusieurs de nos premiers citoyens et grand nombre de membres de la législature locale.

Après que le maire eut expliqué le but de l'assemblée, il fut proposé par H. G. Joly, éc., M. P. P., et secondé par J. Héarn, éc., M. P. P.

Cette assemblée, convaincue des grands bénéfices que la Province de Québec pourrait retirer de la construction du chemin Gosford, est disposée à faire tous les efforts possibles pour promouvoir cette entreprise. La proposition fut adoptée.

M. Joly parla successivement en français et en anglais.

Le maire lut ensuite une lettre de J. B. Renaud éc., exprimant le regret de ne pouvoir pas assister à l'assemblée.

La seconde résolution fut proposée par J. P. Rheaume, écuyer, M. P. P., et secondé par D. O'Hare, écuyer, C. V.

Que pour promouvoir l'entreprise, il soit nommé un comité composé de MM. L. J. C. Huot, W. Baby et E. Panet, pour collecter les actions prises, et que ce comité fasse rapport aussitôt que possible au bureau des directeurs provinciaux. Cette proposition fut adoptée.

MM. J. O'Farrel, J. P. Rheaume, Hemming, M. P. P. pour Drummond et Arhabaska, Robertson M. P. P. pour Sherbrooke, et Beaubien, M. P. P. pour Hochelaga, adressèrent ensuite l'assemblée. Ils firent valoir tour à tour l'utilité et les avantages du chemin à voie étroite proposé.

Après quelques remarques de M. Seriver, député pour Huntingdon, il fut proposé par M. Rheaume et secondé par M. Joly:

Que des remerciements soient votés aux messieurs qui avaient pris la parole et qui avaient donné des avis si importants sur l'entreprise projetée. Adopté.

M. Hemming répondit à la proposition.

Puis vinrent les remerciements votés à Son Honneur le Maire et au secrétaire, et l'assemblée fut ajournée.

Le Discours de l'Empereur.

Le câble transatlantique nous a transmis une analyse très imparfaite du discours prononcé par l'empereur Napoléon, à l'ouverture des chambres françaises. L'importance exceptionnelle de ce discours nous fait un devoir de le placer, dans son entier, sous les yeux de nos lecteurs. En voici le texte:

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

« Les discours que je vous adresse tous les ans à l'ouverture de la session est l'expression sincère de la pensée qui dirige ma conduite. Exposer franchement à la nation devant les grands corps de l'Etat la marche du gouvernement, c'est le devoir du chef responsable d'un pays libre.

« La tâche que nous avons entreprise ensemble est ardue. Ce n'est pas, en effet, sans difficulté qu'on fonde, sur un sol rompu par tant de révolutions, un gouvernement assez pérenne des besoins de la nation pour adopter tous les bienfaits de la liberté, assez fort pour en supporter toutes les excois.

« Les deux lois votées dans votre dernière session, qui avaient pour but de développer le principe de la libre discussion, ont produit deux effets opposés qu'il est utile de constater: d'un côté, la presse et les réunions publiques ont été créés dans une certaine mesure, et ont fait reparaître des idées et des passions qu'on croyait éteintes; mais, d'un autre côté, la nation, insensible aux excitations les plus violentes, comptant sur ma fermeté pour maintenir l'ordre, n'a pas senti s'ébranler sa foi dans l'avenir.

« Remarquable coïncidence! Plus des esprits aventureux et subversifs cherchaient à troubler la tranquillité publique, plus le calme devenait profond. Les transactions commerciales reprenaient une féconde activité, les revenus publics augmentaient considérablement, les intérêts se rassuraient et la plupart des élections partielles venaient donner un nouvel appui à mon gouvernement.

« La loi militaire et les subsides, accordés par votre patriotisme, ont contribué à affermir la confiance du pays, et, dans le juste sentiment de sa fierté, il a éprouvé une réelle satisfaction le jour où il a su qu'il était en mesure de faire face à toutes les éventualités.

« Les armées de terre et de mer, fortement constituées, sont sur le pied de paix; l'effort maintenu sous les drapeaux n'excois pas celui des régimes antérieurs, mais notre armement perfectionné, nos arsenaux et nos magasins remplis, nos réserves exercées, la garde nationale mobile en voie d'organisation, notre flotte transportant nos places fortes en bon état, donnent à notre puissance un développement indispensable.

« Le but constant de mes efforts est atteint: les ressources militaires de la France sont désormais à la hauteur de ses destinées dans le monde. Dans cette situation, nous pouvons proclamer hautement notre désir de maintenir la paix: il n'y a point de faiblesse à le dire, lorsqu'on est prêt pour la défense de l'honneur et de l'indépendance du pays.

« Nos relations avec les puissances étrangères sont des plus amicales. La révolution qui a éclaté de l'autre côté des Pyrénées n'a pas altéré nos bons rapports avec l'Espagne, et l'union que vient d'avoir lieu pour étouffer en Orient un conflit imminent est un grand acte dont nous devons apprécier l'importance. Elle touche à son terme, et tous les plénipotentiaires sont tombés d'accord sur les principes propres à amener un rapprochement entre la Grèce et la Turquie.

« Si donc, comme j'en ai le ferme espoir, rien ne vient troubler l'harmonie générale, il nous sera donné de réaliser bien des améliorations projetées, et nous chercherons à résoudre toutes les questions pratiques soulevées par l'empire agricole.

« Les travaux publics sont convenablement dotés, les chemins vicinaux se construisent, l'enseignement à tous les degrés continue à recevoir d'heureux développements, et nous pourrions bientôt, grâce à l'accroissement périodique des revenus, porter toute notre sollicitude sur la diminution des charges publiques.

« Le moment approche où, pour la troisième fois, depuis l'établissement de l'empire, le Corps législatif se renouvellera par l'élection, et, chose inconnue jusqu'ici, chaque fois il aura atteint la limite légale de son mandat.

« Cette régularité des législatures est due à l'accord qui a toujours existé entre nous et à la confiance que m'inspire l'exercice sincère du suffrage universel.

« Les masses populaires sont persévérantes dans leur foi comme dans leurs affections, et, si de nobles passions sont capables de les soulever, le sophisme et la calomnie en agitent à peine la surface.

« Soutenu par votre approbation et votre concours, je suis bien résolu à persévérer dans la voie que je me suis tracée, c'est-à-dire à accepter tous les progrès véritables, mais aussi à maintenir hors de toute discussion les bases fondamentales de la Constitution, que le vote national a mises à l'abri de toute attaque.

« On reconnaît la bonté de l'arbre aux fruits qu'il porte, à dit l'Évangile; eh bien! si l'on fait un retour vers le passé, quel est le régime qui a donné à la France dix-sept années de liberté et de prospérité toujours croissantes?

« Certes, tout gouvernement est sujet à l'erreur, et la fortune ne sourit pas à toutes les entreprises; mais ce qui fait ma force, c'est que la nation n'ignore pas que, depuis vingt ans, je n'ai pas eu une seule pensée, je n'ai pas fait un seul acte qui n'ait pour mobile les intérêts et la grandeur de la France.

« Elle n'ignore pas non plus que j'ai été le premier à vouloir un contrôle rigoureux de la gestion des affaires, que j'ai augmenté à cet effet les attributions des Assemblées délibérantes, persuadé que le véritable appui d'un gouvernement est dans l'indépendance et le patriotisme des grands corps de l'Etat.

« Cette session va ajouter de nouveaux services à ceux que vous avez déjà rendus au pays. « Bientôt la nation, convoquée dans ses comices, sanctionnera la politique que nous avons suivie; elle proclamera une fois de plus, par ses choix, qu'elle ne veut pas de révolutions, mais qu'elle veut associer les destinées de la France sur l'intime alliance du pouvoir et de la liberté.

« Ce discours, disent les journaux de Paris, a été interrompu deux fois par des applaudissements mous; la première fois, à la fin du deuxième paragraphe, où le gouvernement est présenté comme assez pénétré des besoins de son époque pour adopter tous les bienfaits de la liberté, assez fort pour en supporter même les excois; la deuxième fois, au passage où le désir de maintenir la paix est hautement proclamé.

« Le passage sur l'état satisfaisant de nos armements n'a, au contraire, donné lieu à aucune manifestation.

« On a beaucoup remarqué le passage sur la conférence, dont les travaux touchent seulement à leur terme, et dont on a dit: « une femme espère, » mais non la certitude d'un arrangement.

« Quant à la politique intérieure, le discours a paru moins libéral que certains bruits ne l'avaient fait entrevoir. On avait parlé d'une amnistie des délits de presse, mais on voit que cette rumour était d'une fausse fondation.

« Si les actes de l'Empire étaient la traduction exacte des discours de l'Empereur, ce seraient la majorité et l'éloge qui auraient raison; ce seraient la minorité et le blâme qui auraient tort. De tous les souverains de l'Europe, celui qui suit le mieux le langage à tenir à une grande nation, c'est incontestablement l'Empereur des Français, l'honorable journaliste du Progrès du Pas de Calais.

« Le discours du 18 janvier 1869 est l'un des meilleurs qu'il ait prononcés depuis 1852. Il est vaillant.

Les termes dans lesquels il s'exprime sur les deux lois émanées de l'initiative du 19 janvier 1867 sont excellents; il ne nous en coûte nullement de le reconnaître et de le déclarer.

« Il comble l'ornière de la réaction et marque résolument un progrès en avant en proclamant la foi dans l'avenir.

« Pour qui sait lire, la phrase sur « les ressources militaires de la France, qui sont désormais à la hauteur de ses destinées dans le monde » signifie clairement que les fautes de 1866 seront réparées à la première occasion propice qui se présentera de le faire. Les destinées de la France dans le monde ne sauraient rester ce que les ont faites la bataille de Sadowa, le renversement de la Confédération germanique et l'unification militaire de l'Allemagne placée sous le commandement d'une nation aussi persévérante et aussi envahissante que la Prusse.

« Le maintien de la paix! Oui, mais avec la restitution de nos frontières de 1801, de nos frontières naturelles et nécessaires; oui, mais avec le partage du Rhin par égale moitié. Aux Germains la rive droite, aux Gaulois la rive gauche. Chacun chez soi.

« Le discours se termine par une phrase qui est la vérité même: non, la France ne veut pas de révolutions, mais elle veut fermement associer ses destinées sur « l'intime alliance du pouvoir et de la liberté; » il ne s'agit que de savoir faire équitablement et rationnellement la part de l'un et de l'autre.

« Il ne manque au discours impérial que ce qu'on avait annoncé qu'il contiendrait, il n'y manque que l'amnistie que nous avions espérée.

EMILE DE GUARDIN.

Choses et autres.

—La scène se passe à la prison pour dettes, à Clichy:

« Un créancier entrant un jour dans la cellule de sa victime — il avait gardé son chapeau sur la tête, — et il commençait par demander, d'une voix arrogante, quand on le payerait. — Tout à coup il s'interrompit au milieu de sa phrase, et, va au détenu, qu'il contemple d'un air de stupeur, comme s'il le voyait pour la première fois de sa vie.

— Ah ça! demande le prisonnier, — que vous prend il donc, mon cher monsieur?

— Le créancier le regarde de plus près encore et pousse un cri:

— Mais, oui! — je ne me trompe pas! —

— Que voulez vous dire?

— Vos cheveux!... vos cheveux!...

— Eh bien! quoi, mes cheveux?

— Comment, malheureux! vous ne le savez donc pas? Mais ils sont devenus gris, de bruns qu'ils étaient il y a huit jours!

— Ah bah! fait le débiteur d'un air ébahi.

— Tenez, voyez vous-même, dit le créancier en menant le débiteur devant son miroir.

Le débiteur se regarde, lève les yeux au plafond et se laisse tomber sur une chaise en soupirant:

— C'est vrai!

— Que vous est il donc arrivé? demande le créancier avec commiseration.

— Que voulez vous qui me soit arrivé? Vous m'avez poursuivi, vous avez saisi mes meubles, vous m'avez coffré à Clichy. Voilà tout.

— Comment, c'est ça! — C'est moi qui...

— Du tout! c'est ma faute, à moi. C'est que je suis trop impressionnable.

— Oh! mon Dieu! si j'avais pu prévoir! — quel malheur! soupire le créancier bourré de remords.

— Soyez tranquille, continue le débiteur d'une voix sombre; vous n'aurez pas longtemps à payer ma pension ici. Vous voyez que j'ai vieilli de dix ans en huit jours. Dans un mois, j'espère bien que tout sera fini.

Le créancier est ému jusqu'aux larmes. Il se jette aux pieds de son débiteur et le supplie de lui pardonner. Il n'est rien qu'il ne fasse pour racheter ses torts; il donnera un ordre d'élargissement, il délivrera quittance de la dette, il rendra les meubles du débiteur, il lui ouvrira un nouveau crédit! enfin, son repentir est si sincère, sa dévotion est si vive, que le détenu finit par lui tendre la main et le relever. — Ils

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

LA PUPILLE

LÉGION D'HONNEUR

Avranches est une charmante ville: son premier aspect séduit le voyageur; il regrette de passer trop vite; il voudrait s'arrêter; il sent qu'il ferait bon de vivre là. L'antique cité, toujours jeune, s'étage sur une sorte de promontoire qui domine au loin la mer, et un horizon de vastes campagnes, arrosées par la Sée, jolie petite rivière, qui déroule au soleil ses nappes miroitantes. Avranches, comme tant d'autres villes, a vu tomber, sous la main des hommes et sous la faux du temps, son antique couronne de créneaux, de clochetons et de tours, ornements du moyen-âge; mais, du moins, il a toujours gardé ses grands massifs de verdure, jaillissant entre ses maisons coquettes, et ondoyant sur leurs toits, comme un panache sur le cimier d'un casque. Les Anglais, qui savent toujours où aller pour être bien, ont fait d'Avranches une de leurs stations favorites. On y entend siffler le train de leurs dents, comme dans le square le plus aristocratique du West-End, ce labour Saint-Germain de Londres.

Autour de la ville, au bord de toutes les routes, s'élèvent les habitations les plus coquettes du monde, petits castels, genre renaissance, ou manoirs gothiques, châteaux modernes, villas italiennes, cottages anglais ou chalets suisses, mêlés aux chaumières normandes.

Si vous prenez, en sortant d'Avranches, la route qui conduit à Saint-Malo, vous trouverez bientôt, dans un paysage exquis, où tout semble arrangé à souhait pour le plaisir des yeux par la nature et par l'homme, une petite fabrique, comme on dit en peinture, originale, pittoresque et coquette. Elle est faite de pierres et de briques, de terre et de bois, mis en œuvre par des mains, habiles pleines de fantaisie et de caprice. Un escalier extérieur, peu confortable mais très décoratif, pareil à ceux que l'on admire suspendus aux demeures rustiques de tous les pays de montagne, contourne la maison et dessert son unique étage, au moyen d'un balcon ouvragé, sculpté dans un chêne, et sur lequel s'ouvrent les portes et les fenêtres des appartements.

Un rosier séculaire et gigantesque, aux branches souples, au feuillage abondant, aux fleurs sans nombre, tapisse les murailles, festonne l'escalier, monte à l'assaut du balcon, et brode le toit de ses guirlandes parfumées. Je ne sais rien de plus délicat que ses pétales de neige, teints d'une imperceptible nuance couleur de chair, si pâle que c'est à peine si elle altère leur blancheur immaculée.

Devant la maison, à laquelle cet arbuste, grand comme un arbre, a fait donner le nom de la Rosière, un gazon

épais, discret, et se relevant de lui-même sous le pied qui l'a foulé, déroule son moelleux tapis de velours vert. Un clair ruisseau à l'écume d'argent, coulant entre deux rives resserrées, bordées de mousses, de cressons, de fontinales, et de ces myosotis amis des eaux, s'entr'ouvrant timidement comme les yeux bleus d'une Allemande, traverse la pelouse, en y dessinant d'ingénieux méandres, entretient sa fraîcheur vigoureuse et alimente un bassin, dont les bords, revêtus de tous les coquillages que le flot marin laisse en se retirant sur la côte, font songer involontairement à ces grottes de rocaillie où les nymphes et les déesses venaient jadis baigner leurs pieds nus.

Au-dessus de l'escalier, une petite tourelle aux ogives aiguës allonge sa fine toiture en poivrière, tandis que, de l'autre côté, une tour octogone et massive se termine par une plate-forme dont la balustrade de pierre laisse retomber des touffes de climatisés odorantes, et la chevelure verte d'un vieux lierre.

Le toit, que dominent trois cheminées, placées à des distances inégales, manque un peu de hauteur. On n'est pas allé chercher, pour le couvrir, les ardoises bleues d'Angers, ni ces tuiles bleues vernissées de Carantun, qui traçent sur les maisons d'éblouissants entrelacs. On a coupé sur le sillou voisin ce chaume d'or dont se contentent la maison du paysan. Mais par leurs alternatives de pluie et de soleil, d'ondées et de rayons, les saisons mobiles lui ont donné des tons jaunes d'une richesse et d'une variété incomparables. Rien n'est immuable dans la na-

ture éternellement changeante; rien n'est mort dans cette féconde immortelle. Des végétations nouvelles poussent sur cette végétation arrêtée; mille petites plantes germent et s'épanouissent sur cette paille, et font de la maison commune un immense bouquet.

Au sommet, à la place qu'occupent superbement ailleurs les fatièrres en feuillage, le plomb façonne en épis et dans les grivolettes gringantes, on a piqué dans une couche légère d'humus et d'argile, les bulbes sobres de ces belles iris aux couleurs éclatantes, qui se baignent dans la fraîcheur de l'air, boivent la pure rosée, se jouent dans le soleil, et laissent flotter dans la brise une traînée de lumière diaprée.

II

C'est le printemps. Des senteurs embaumées s'exhalent du sein de la terre; les buissons chantent; les haies fleurissent; l'ajonc sauvage, à la fleur d'or, rit au milieu des épines; les grands rochers se parent d'un manteau de saxifrages, de bruyères roses et de mousses vertes; sur la grove, trop souvent morte et désolée, le flot murmure si doucement que l'on croirait qu'il chante! Le mont Saint-Michel lui-même, cette grande tristesse de la plage de rocher jaillissant du sable humide comme une fusée de granit projetée vers le ciel, avec sa silhouette élégante et sévère, se décomposant sur un double azur, l'océan en bas, en haut le firmament, ajoute une grâce de plus au charme et à l'enchantement du paysage. Personne n'eût pu s'arrêter devant la barrière blanche qui

sépare la Rosière de la route, sans se dire tout bas, et peut-être avec un soupire d'envie: « Le bonheur doit habiter là! »

Hélas! sait-on jamais où le bonheur habite?

Pendant que nous admirons le doux et souriant aspect de la Rosière, pendant que nous choisissons ce beau site pour y placer les scènes paisibles du bonheur, la Rosière est le théâtre d'un de ces drames lugubres, comme il s'en déroule chaque jour, hélas! dans nos maisons discrètes qui les cachent, et dont la réalité poignante laisse souvent bien loin derrière elle les plus sombres inventions des dramaturges et des romanciers.

Ce jour-là même le maître de la Rosière se mourait.

Il se mourait par une adorable manie de mai, quand, autour de lui, tout semblait renaitre, quand tout invitait à vivre; il se mourait, quand l'insensible nature, se parant de toutes ses grâces, se faisait plus belle pour ses yeux qui ne la verraient plus.

Dans la plus vaste chambre de la maison, transformée en une sorte de chapelle, on apercevait, près du lit, sur une table recouverte de linge blanc où brûlaient de petits cierges, et les vases sacrés dont on se sert pour appliquer aux mourants les dernières onctions de la liturgie catholique et leur administrer le viatique suprême.

Le mourant était étendu sur son lit de douleur.

A sa gauche, une jeune religieuse, au visage pâle comme une hostie, priait tout bas; à sa droite, un prêtre aux cheveux grisonnants, en surplus et

l'étole au cou, tenait dans une de ses mains la main du patient, et, de l'autre, lui montrait le ciel; près de la fenêtre, un enfant de chœur, insouciant comme son âge, regardait les nuages qui passaient. Celui qui se mourait ainsi n'était pas un vieillard; on lui eût donné cinquante ans à peine. Son noble visage, sur lequel la mort prochaine projetait déjà son ombre, offrait tous les caractères de ce genre particulier de beauté que l'on peut appeler la beauté militaire; un vaste front, les sourcils impérieux du commandement, de grands traits droits respirant la franchise et l'énergie avec la fermeté, la fermeté devant la mort; — quelque chose de loyal dans l'expression du visage tout entier; la bonté sur la levre, et dans les yeux près de s'éteindre, cette tendresse triste, par laquelle, malgré soi, on se sent touché et doucement ému. Au chevet du lit, on voyait une épée à la poignée et à la garde d'or, avec une épaulette de chaque côté, et, au-dessus la croix et le cordon de commandeur de la Légion d'honneur.

Remplissant avec amour les plus saintes fonctions d'un ministre de paix et de charité, le prêtre prodiguait à l'agonisant les consolations de la Foi et les encouragements de l'Espérance, ces deux vertus divines qui nous aident à mourir.

Il lui parlait de la vie qui ne finit pas succédant à ce rêve d'un jour, qui est notre triste lot sur terre et il cherchait à calmer les angoisses du trépas, en l'entretenant des bonetés de Dieu.

— Mon cher curé, fit le mourant d'une voix faible, mais distincte, vous savez bien que mes croyances sont les

sortent ensemble de Clichy.—C'est le créancier maintenant qui est l'obligé de l'autre.

Rentré chez lui, le créancier passe une mauvaise nuit. Il rêve des chevaux gris de son débiteur et s'arrache les cheveux à poignées.

Le lendemain, il court chez son débiteur pour lui demander pardon encore une fois, et représente ses chevaux gris de la veille redevenus du plus beau brun possible!

Hélas!—si les chevaux de l'hyppocrite débiteur étaient gris à Clichy, c'était tout simple ment la faute de son coiffeur, qui n'était pas venu le lui teindre!

—On causait, après boire, dans un cabinet de la Maison d'Or:

—Moi, disait un jeune avocat, je gagne vingt-cinq mille francs par an en servant mes clients. Le client me fait des rentes.

—Moi, dit après un marchand bien connu, je vends du poil de chèvre pour du cachemire, et cela me rapporte, bon an mal an, trente-cinq mille francs. Les imbéciles me font des rentes!

—Moi, reprit un poète tragique, je fais des pièces en cinq actes et en vers, et avec elles je me fais cinquante mille francs de revenu: —le théâtre me fait des rentes!

—Ma foi, s'écria alors Mademoiselle X..., je suis moins bête que vous, car je ne fais rien, et tout le monde me fait des rentes!

—Un jour de cet été, N... était invité à déjeuner à la campagne; mais comment faire? sa blancheur lui avait fait défaut, et, par une chaleur tropicale, il se trouvait sans pantalon blanc. Son ami X... vint à son aide en lui prêtant son plus beau pantalon de piqué. Il lui recommanda de lui renvoyer le lendemain sans plus tarder. Le lendemain se passe et le pantalon ne revient pas. X... de réclamer; mais avec le surdementin et les jours suivants la chaleur s'en va, si bien qu'il ne pensa plus à son pantalon, lorsqu'à la première représentation de Madame de Montargis, il aperçut son pantalon en tenue de notaire, habit noir, gilet blanc, etc.

—Ton pantalon, fit N... en tirant son gilet qui faisait un faux pli, ton pantalon? ma foi, mon cher, il m'était par trop étroit: je m'en suis fait faire un gilet!

(Officiel.)

Séance spéciale du Conseil-de-Ville.

Vendredi, 5 février.

Présents: Son Honneur le Maire et MM. les échevins Bourget, Chambers, Gâté, Hall, J. Henry, Hesseck et Rinfret, et MM. les conseillers Auger, Blanchet, Courty, Gildin, Hamel, M. A. Hearn, Henry, Julien, Lafrance, Mailoux, McLaughlin, O'Hare, Peachy, Roy, Ryan et St. Michel.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présenté un état des sommes perçues sur les divers marchés de la cité de Québec pendant le mois écoulé du 31 janvier dernier, se montant à savoir:

Marché Finlay, \$ 56 25
St. Paul, 132 00
Champlain, 307 15
Jacques Cartier, 505 80
Berthelot, 124 70

Présenté un état du shérif du district de Québec de la somme due par la cité de Québec conformément à la loi comme proportion de sa contribution trimestrielle, à la garde de la prison commune du dit district, due le 31 janvier dernier se montant à la somme de \$400 00 moins la somme de (payée en acomptes) 225 98

Présenté une lettre de MM. W. et D. Bell informant le conseil qu'ils sont prêts conformément au jugement de la cour du Banc de la Reine (en appel) dans leur cause avec la Corporation, de livrer la quantité de tuyaux mentionnée au dit jugement, dans aucune partie de la cité que le conseil indiquera. Renvoyée au comité de l'aqueduc.

Présenté deux copies de procès notariés signifiés à la Corporation par MM. W. et D. Bell se plaignant du mode adopté par la Corporation dans le but d'éprouver les tuyaux en conformité au dit jugement rendu par la Cour du Banc de la Reine (en appel) dans la cause de Bell et la Corporation, et dans le cas qu'elle persévérerait à les éprouver de la sorte qu'ils la tiendraient responsable de tous les dommages qui leur en résulteraient. Renvoyées au comité de l'aqueduc.

Présenté une pétition de MM. N. A. DeLlois, Antoine A. Lortie et divers autres cultivateurs de la paroisse de Beauport, priant le conseil de ne pas donner à bail les revenus des marchés de la cité de Québec. Renvoyée au comité des marchés.

Présenté une lettre du comité de surveillance des quartiers St. Jean et Montcalm demandant que la clause de l'acte d'incorporation de la cité priant les locataires de voter pour Maire et échevins soit abrogée dans les amendements à être proposés à la législature. Renvoyée au comité spécial des amendements aux actes d'incorporation.

Présenté une pétition de divers citoyens du Palais demandant que les revenus des marchés

de la cité ne soient pas donnés à bail. Renvoyée au comité des marchés.

Présenté une pétition de M. N. Fages, assistant greffier de la cité qui demande un augmentement de salaire. Renvoyée au comité des finances.

Présenté une pétition de divers propriétaires et locataires du quartier St. Roch demandant le curage du havre du Palais, et des améliorations pare des animaux, sur le marché St. Paul. Renvoyée au comité des marchés.

Son Honneur le Maire, avec la permission du conseil, a rectifié une erreur qui s'est glissée dans son rapport annuel, au lieu du chiffre \$28,000, celui de \$218,000 aurait dû être écrit, ce qui réduit le surplus du revenu à \$52,000 au lieu de \$62,000 mentionné au dit rapport.

L'erreur a été commise par le trésorier qui a fourni les chiffres comme il paraît par la lettre suivante:

Hôtel de Ville, Québec, 3 février 1869. A Son Honneur le Maire.

Monsieur.—Je regrette beaucoup que dans l'état que je vous ai fourni des recettes de l'année courante, j'ai commis une erreur dans l'addition, et que je les ai représentées plus considérables qu'elles ne sont réellement. La dette est portée néanmoins au montant véritable tel qu'il paraît dans votre rapport que je certifie être parfaitement correct.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre serviteur, L. G. DORRION, Trésorier.

Du consentement du conseil, M. l'échevin Hall, secondé par M. le conseiller Hamel, a proposé et il a été

Résolu—Que les divers comités permanents soient requis de faire rapport à ce conseil à sa prochaine séance du montant qui sera requis pour chacun d'eux, pour leurs approbations pour l'année courante, afin de faire face aux dépenses de leurs départements respectifs. Du consentement du conseil, M. l'échevin Hall, secondé par M. le conseiller Hamel, a proposé et il a été

Résolu—Que le Bureau de Police soit requis de donner instruction au chef de police de voir que le règlement concernant l'enlèvement de la neige des rues de la cité soit strictement mis en vigueur.

L'ordre du jour étant appelé, Lu le deuxième rapport du comité spécial des amendements aux actes d'incorporation ainsi que le projet du dit acte contenant les dits amendements et le premier paragraphe du dit bill amendement la dixième sous-section de l'acte 29, v. c. 2, et concernant la taxation, ayant été mis aux voix, a été rejeté.

Le deuxième paragraphe du dit bill tendant à imposer la taxe sur le revenu, ayant été mis aux voix, M. l'échevin Hall, secondé par M. le conseiller Hamel, a proposé et il a été

Résolu—Que des amendements proposés à la charte de la cité soient renvoyés de nouveau au comité spécial pour les reconsidérer, particulièrement les clauses qui ont trait à l'imposition de la taxe sur le revenu, et que le comité reçoive de plus instruction de fournir un état du montant probable qui découlerait de l'imposition de la dite taxe proposée.

M. le conseiller Henry, secondé par M. le conseiller O'Hare, a proposé

Que tous les bateaux et golettes à fonds plats et autres de cinq tonneaux et au dessus tenant à Québec, et qui ne paient pas de droit à la commission du Havre de la cité de Québec, soient taxés de pas moins de cinq centimes par tonneau, la dite somme ainsi perçue à être employée au curage et amélioration du havre du Palais.

Ontomé—Que cette motion soit renvoyée au comité spécial des amendements aux actes d'incorporation de la cité.

M. le conseiller Mailloux, secondé par M. l'échevin Chambers, a proposé et il a été

Résolu—Que le surintendant des travaux soit et il est par la présente autorisé de faire rapport à la proclamation du conseil, quel serait le coût de macadamiser la rue St. Valier, à partir du bas de la côte d'Abraham à la rue St. Ours.

M. le conseiller Hamel, secondé par M. le conseiller Blanchet, a proposé et il a été

Résolu—Que ce conseil s'ajourne à vendredi prochain le 12 février courant à 7 heures P. M. Ajourné.

FAITS DIVERS.

COUR CRIMINELLE.—Ce matin a commencé le procès de Quinn sous accusation de meurtre. L'accusé a pour défenseur M. Plamondon.

La Cour a refusé d'admettre Gilden à caution dans l'affaire Magnan et Chamberland.

SOCIÉTÉ CASUALTY.—A une séance de la Société Casualty, tenue le cinq février 1869, un pensionnat de l'Université Laval, ont été élus.

Président, monsieur Stanislas Perrault, vice président, monsieur René Dupont, secrétaire, monsieur Arthur Vallée, assistant secrétaire, monsieur Philippe Desilets membres du comité de régie.

MM. Elzéar Déry, et Arthur Hudon.

UNE ANECDOTE HISTORIQUE.—On lit dans le France-Canadien:

La semaine a été féconde en incidents politiques. Nos lecteurs savent déjà que Lord Gosford faisait toucher à M. Bellingham, dans une simple causerie de voisin à voisin, le ressort qui

aurait déterminé l'explosion de 1837 et 38. Hier notre confrère du Journal de Québec nous révélait, au sujet d'un régiment anglais, avait ironiquement gagné son titre de "tranchemontagne" et aujourd'hui le hasard vient nous servir à notre tour.

Le général Arnold venait de désertir ce drapeau qu'il venait de défendre si bravement sous les murs de Québec où il était tombé blessé.

Entraîné dans une embuscade, il aurait failli devenir le prisonnier des anciennes troupes qui lui avait jadis commandés. Les grenadiers anglais le délogèrent à grande peine et dans la mêlée réussirent à mettre la main sur un de ses anciens officiers d'ordonnance. Le sold Arnold le pria à dîner. La poire et le fromage ramenèrent les confidences d'autrefois.

Tout à coup le Général attendri, laissa tomber cette question entre deux verres de vin d'Espagne: Quel sort me réserveriez-vous, si j'étais tombé entre vos mains?

Mon général, nous aurions coupé la jambe qui a été blessée au service de la patrie, et nous aurions pendu le reste.

TELEGRAPHIE GENERALE

ETATS-UNIS.

New-York, 5 février.

Le gouvernement hollivien veut passer un contrat avec M. Robert R. Gowen pour la construction de la ligne du chemin de fer depuis Cayuga jusqu'à Potosi; le coût en sera de 25 à 30 millions.

L'expédition péruvienne sous le commandement de l'ex-amiral Tucker, et devant de la marine confédérée, vient de découvrir que la vraie source du fleuve des Amazones est la rivière Hyarri et non le Marano comme on l'a cru jusqu'à présent.

Harare, 5 février. Les derniers papiers de Venezuela, nous apprennent que le vomito sévit à Caracas. La majorité du peuple veut avoir Ruperto Maragos comme président.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble.)

Londres, 5 février.

Tout est maintenant prêt pour l'ouverture du parlement. L'adresse à la Reine sera proposée par l'hon. Hy. F. Cowper et secondée par M. Mundella.

La santé de Lord Clarendon est dans un état précaire et on croit généralement qu'il va résigner son poste au ministère des affaires étrangères.

Le Roi George est retourné à Athènes où il travaille à former un nouveau cabinet. L'hostilité que l'on montre à l'égard de la Conférence, lui crée beaucoup de difficultés. M. Zaimis a consenti à agir comme premier ministre, et M. Deljanis a accepté le poste de ministre des affaires étrangères; les autres portefeuilles dans le cabinet seront donnés aux ministres qui signent le protocole.

La conduite de M. Bulgarski qui a résigné son poste de premier ministre a été accueillie avec les démonstrations les plus enthousiastes de la part des citoyens.

Il y a eu ici hier soir, une grande assemblée dans le but d'obtenir le pardon des prisonniers fiéniens.

Le marquis de Moustier, et devant ministre des affaires étrangères, est mort aujourd'hui. Les dépêches reçues d'Algérie nous apprennent que les rebelles ont été rencontrés par les troupes et ont été mis en déroute et dispersés.

Madrid, 5 février. Espartero a refusé de siéger aux Cortès.

Annonces Nouvelles.

Avertissement—H. Bolduc. New Dominion Skating Rink—Chevalier & Gingras. Vente Judiciaire—F. Lepage.

Marchandises d'Étape à l'usage des familles—Glover & Fry. Remède de la Grande Veute—A. J. Maxham & Co. Immense Vente de Marchandises Sèches—Léger & Rinfret.

Baume de Cerisier Sauvage. Remède contre la Toux—John Gardner. Résolutif Sarsaparillan—Dr. Radway & Co.

Revue Financière et Commerciale.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 10 h. a. m.—L'or est coté à 135; l'échange sterling 91. Les greenbacks sont achetés à 264 pour cent d'escompte pour le 1er et 24 pour de l'argent, vendus à 26 pour de l'or.

L'argent est acheté à 31, vendu à 32 et 31 pour de l'or. Les billets de la Banque du Haut-Canada sont achetés à 50cts, par piastre, ceux de Halifax, à 10,

Marché et ceux du Nouveau-Brunswick, 2 et 50 par cent d'escompte.

JOHN FISHER, Courtier, 33, rue St-Pierre.

MARCHES DE NEW-YORK.

Coton tranquille, à 30c pour Uplands. Fleurs sans changement; recettes 3,800 qrs; ventes 5,400 qrs, à 5.65 et 6.52 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest; 6.80 à 7.10 pour commune à extra choisie de l'Etat; 6.55 à 7.40 pour commune à extra choisie de l'Ouest.

Fleur de seigle tranquille, à 5.35 et 7.35. Blé ferme avec modification dans les affaires; recettes 129 mts; ventes 26,000 mts, à 1.51 pour n° 2 plus printemps au magasin; 1.60 pour de l'Etat; 1.62 pour n° 1 et 2 mêlé, et 2.15 pour blanc du Michigan.

Seigle tranquille; ventes 10,000 mts, de l'Ouest à 1.48. Marché au blé d'Inde ferme aujourd'hui; recettes 18,900 mts; ventes 48,000 mts, à \$7 et 30c pour le nouveau méle de l'Ouest, et 1.02 pour le vieux du delivré.

Orge tranquille; ventes à 2.15 du C. O. Avoine plus ferme; recettes 3,000 mts; ventes 27,000 mts, à 70c pour l'Ouest en magasin, et 7c à 7 1/2c pour de la flot. Lard ferme plus ferme aujourd'hui, à 32.25 et 32.75 pour le nouveau mess, et 31.50 et 32.00 pour le vieux du.

Saindoux ferme plus facile, à 19 1/2 et 20c pour engin.

IMPORTATIONS A QUÉBEC.

(Par le Grand Tronc.) 5 fév.—2 caisses, 1 ballot, à McCall, Sheehy & Co. 1 caisse, à M. L. Crenazie. 1 caisse, 3 ballots à Tétu & Garneau. 7 caisses, à 2 baudoins, Thomas & Co. 3 bts de poisson, à A. Arlé. 1 do, à H. Moutreuil. 2 do, à F. Hamondou. 1 do, à J. Lepine.

Baume de Cerisier Sauvage de Wistar.

Les cas de Rhume, de Frissons, de Bronchite, d'Asthme, de Cramp, de Toux Criarde, d'Esquinancie, ainsi que beaucoup de maladies de la Gorge, de la Poitrine, des Pouxmons, sont très nombreux pendant toutes les saisons de l'année sous notre climat dont les transitions sont souvent si brusques; bien peu de personnes ont le bonheur de se soustraire à son influence meurtrière. Combien il est utile alors d'avoir à sa portée un préservatif contre ce mal. L'expérience prouve que le BAUME DE WISTAR est le préservatif par excellence et l'emporte par ses qualités précieuses sur tous les autres remèdes; quelle que soit la gravité de la maladie, ce baume adouci, se crèveant constamment délivre le malade des serres de la maladie qui le fait souffrir et le rend à la santé.

M. JOHN RENTO.

De Baldwin, Comté de Chemung, New-York.— écrit à ce sujet ce qui suit: Depuis longtemps j'étais pressé par un ami d'acheter une bouteille de Baume de Cerisier Sauvage pour ma femme. Cet ami me promettait de payer lui-même le coût de la bouteille si le remède ne faisait pas effet qu'il en attendait. Persuadé par cet ami, je m'en procurai une bouteille. Ma femme était en proie à la PNEUMONIE PNEUMONIE et les médecins avaient déclaré la maladie très avancée. Elle ne quittait plus le lit, souffrant constamment et avec cela elle craignait le sang. Je commençai alors à lui faire prendre du Baume de Cerisier Sauvage suivant la direction prescrite. Voyant les bons résultats que j'en obtenais, j'en achetai une autre bouteille et je continuai d'administrer le remède à la malade. Cette bouteille était à peine finie qu'elle avait cessé de tousser et qu'elle se sentait assez forte pour s'asseoir sur son lit. La cinquième bouteille fut entièrement ramené à la santé, et ce remède a opéré ainsi la guérison d'une maladie qui avait coûté beaucoup de médecins ont essayé mais en vain de guérir.

Préparé par SEITH W. FOWLE & FILS, 18, Rue Tremont, Boston, et à vendre par tous les Droguistes en général. A vendre en Gros par J. MROSS & Co., et en Détail par tous les Droguistes de la ville et de la campagne.

Il circule agréablement dans tout le système. Il soulage le malade souffrant attaché sur son lit de douleur. Il guérit rapidement et radicalement les blessures quelles qu'elles soient. Il guérit les coupures et les brûlures. Son action sur les éruptions cutanées est merveilleuse, elles disparaissent comme par enchantement.

La peau perd sa mauvaise couleur et le teint devient clair. Les maladies devraient se servir de ce remède qui a amené tant de guérisons, et notamment celle de M. Grace.

Les irrégularités l'essayeront et les heureux résultats qu'il produira les convaincront de ses qualités efficaces et inappréciables.

Le Sarsaparillan Résolutif

Est un meilleur remède et un plus sûr curatif des difficultés des Reins, de la Vessie et de l'Utérus que le Buchu, la Turpentine, les Cubèbe, le Juniper, le Gin et tous les autres Diurétiques directs connus.

Le SARSAPARILLAN RÉSOLUTIF est un remède plus prompt pour faire disparaître les taches, les plaies, les éruptions de la peau, les vers, que toutes les Sarsaparilles ordinaires en usage. Ces éruptions ne sont que des imitations du puissant stimulant et efficace SARSAPARILLAN RÉSOLUTIF de RADWAY. Quelques doses notables et la rigueur de la vie chez les faibles, les débiles et les infirmes.

Il y aura à ce Rond à Patiner une GRANDE MASCARADE, LUNDI SOIR, le 8 du courant. Deux Mascarades feront sur la glace plusieurs tours d'adresse, d'agilité, gymnastique, contorsions, etc. Deux jeunes gens des Montagnes Riches danseront le Chop Dance.

Pour égarer l'assistance, une magnifique Bande de Chœurs jouera durant la soirée les airs les plus choisis et les plus populaires. Ce sera la dernière Mascarade donnée avant le carême.

PIXIS D'ADMIRATION—Spectateur, 15 cents; Costumes, 25 cents. Les places seront ouvertes à 6 heures et demie du soir.

CHEVALIER & GINGRAS, Propriétaires. Québec, 6 fév. 1869.—2f

Le SARSAPARILLAN RÉSOLUTIF de RADWAY est l'espérance des consumptifs. Il adoucit le phlogène, répare les pertes du corps avec des matériaux nouveaux et forts, provenant d'un sang riche et pur qu'il arrête l'acidité. Qu'on essaie Le Buchu n'est pas un remède convenable on s'arrête à ces objections que les Pilules Bleues, la Quinine, le Sublime Corrosif, le Mercure, etc., et autres propriétés directes et exclusives. Les personnes qui ont pris de ces remèdes pendant un temps savent quels inconvenients ils occasionnent au foie et aux autres glandes. Ainsi en est-il du Buchu, dont l'action diurétique exclusive sur les reins suspendra, si on en continue l'usage, les fonctions sécrétaires des autres organes. Comme on le sait, le Buchu est un diurétique direct et est généralement employé par les médecins pour assurer une plus grande action des reins.

Mais dans la plupart des cas il est ainsi employé, l'opiat est administré pour modifier son action ou pour compenser les reins du grand mal dont il est souffert par l'influence directe du Buchu. Maintenant, le Buchu indistinctement employé dans la diabète, la gravelle, les dépôts de pus dans la dégénération granuleuse des reins, des catarrhes de la vessie, etc., est comme l'emploi de sels pour arrêter la diarrhée.

Le Sarsaparillan et les autres agents employés dans un remède compensateur. Il guérit toute espèce de maladies des Reins, de la Vessie, de la Peau et des Organes Urinaires. Quelques doses produiront un changement extraordinaire—pour le mieux.

Une once d'extrait de la racine de Pareira Brava de Dr Radway avec dix grains de Sarsaparillan et d'Hotentots peuvent nuire. Essayez-les, et vous serez guéris. Demandez le Sarsaparillan Résolutif de Dr Radway, ou Résolutif Rénovateur. Prix, \$1.00 la bouteille ou six bouteilles pour \$5.00. Adressez au Dr. RADWAY & Co., 439, Rue St. Paul, Montréal.

Le Sarsaparillan Résolutif arrête toutes les décharges affaiblissantes qui mènent à détruire la vie. Quand il était préparé d'après l'ancien procédé, le Résolutif a guéri plusieurs personnes de maladies engendrées par l'abus de saouime, qui se sont manifestées depuis et ont eu des enfants. Ce doit être une bonne preuve de sa puissance efficace. Tel qu'il est préparé maintenant d'après le nouveau procédé de Dr Radway, il n'y a pas de maladies qui peuvent être atteintes dans la sang, l'urine et la transpiration qui ne puissent être guéries par lui. Plusieurs maladies qu'il n'est pas convenable de mentionner dans une annonce sont indiquées dans la nouvelle publication médicale de Dr Radway, "ERRER ET VÉRITÉ", actuellement prêt. Adresse: RADWAY & Co., No. 439, Rue St. Paul. Prix du SARSAPARILLAN RÉSOLUTIF, \$1 la bouteille ou 6 bouteilles pour \$5.

Ventes par le Shérif—Février. La Société de Bienfaisance de Québec, contre Félix Bédégat, armurier, de Québec. Un emplacement situé dans la Basse-Ville, de Québec, sur la place dite du Palais, sur le côté sud de la rue St. Paul; avec une maison en briques à trois étages.

Deux lots de terrain situés à la même place, dont une maison de deux étages en pierre, un hangar de briques et dépendances. Tout être vendu au Palais de Justice, à Québec, le 11 de février prochain, à 10 heures du matin.

Mariages. En cette ville, le 3 du courant, à la Chapelle St. Louis, par l'Abbé Ath. Lepage, M. Chs. Napoléon Robitaille, à Mlle. Céline Pellerin, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

A Murray Bay, le 2 du courant, par l'Abbé Pérault, vicair, M. Louis-Henry Chapeton, à Mlle. Marie-Adèle-Alexandrine Gagné, deuxième fille de Jean Gagné, écrivain, notaire, tous deux du même lieu. Pas de cartes.

Annonces Nouvelles.

VENTE JUDICIAIRE. CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC, COUR DE CIRCUIT. District de Québec. JACQUES FUCHS, Demandeur, vs. WILLIAM NELSON LEE, Défendeur.

En vertu d'un bref de fieri facias de bonis ematis en cette cause, seront vendus MARDI, le seizième jour de Février prochain, à DIX heures avant-midi, sur le marché de la Haute-Ville, tous les Meubles et Effets de défendeur, saisis en cette cause, consistant en Tables, Sofas, Chaises, Commodes, Tapis, Lave-mains, etc.

F. LEPAGE, H. C. S. Québec, 6 fév. 1869.

NEW DOMINION SKATING RINK, RUE ST. PAUL.

Il y aura à ce Rond à Patiner une GRANDE MASCARADE, LUNDI SOIR, le 8 du courant. Deux Mascarades feront sur la glace plusieurs tours d'adresse, d'agilité, gymnastique, contorsions, etc. Deux jeunes gens des Montagnes Riches danseront le Chop Dance.

Pour égarer l'assistance, une magnifique Bande de Chœurs jouera durant la soirée les airs les plus choisis et les plus populaires. Ce sera la dernière Mascarade donnée avant le carême.

PIXIS D'ADMIRATION—Spectateur, 15 cents; Costumes, 25 cents. Les places seront ouvertes à 6 heures et demie du soir.

CHEVALIER & GINGRAS, Propriétaires. Québec, 6 fév. 1869.—2f

Annonces Nouvelles.

AVERTISSEMENT.

VENTE PAR LICITATION.

ON fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que par MM. Fiset & Burroughs, Notaires, conjoints de la Cour Supérieure, Protonotaires, conjoints de la Cour Supérieure, résidant à Québec, les dits papiers et amis de MALVINA LETARTE, âgée d'environ huit ans, issue du mariage de feu Sieur Prisque Letarte, en son vivant de la Cité de Québec, menuisier et marchand, avec Dame MARIE de cette dernière en sa qualité de Tutrice d'appoint nommée à la dite mineure, il sera, LUNDI, le quinze de FÉVRIER prochain, à DIX heures du matin, en l'étude de Notaire soussigné, située au Faubourg St. Jean de la Cité de Québec, rue St. Jean, No. 801, par Mre. HENRI BOLDUC, Notaire, commis à cet effet, procédé par forme de LICITATION à la vente et adjudication publique de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la succession du dit feu Sieur PRISQUE LETARTE, et d'un huitième appartenant à la dite mineure Marie-Louise Viger, en sa qualité de Tutrice d'appoint de la dite mineure, en la manière exprimée en la déclaration de vente, savoir:

Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de la Cité de Québec, au coin des rues Richelieu et St. Claire, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, borne par devant au Sud à la dite rue Richelieu, par derrière à la dite rue St. Claire, par le Nord à la dite rue St. Jean, par l'Est à la dite rue St. Claire et par l'Ouest à la dite rue St. Jean. Les conditions seront annoncées lors de la vente et on pourra les connaître d'avance en s'adressant au Notaire soussigné.

H. BOLDUC, Notaire. Québec, 6 fév. 1869.—2f

A LOUER.

UNE MAISON de 1ère classe, contenant onze appartements, Rue St. Stanislas, Haute-Ville, No. 430. Une maison de 1ère classe, Rue St. Vallier, No. 430. — AINSI — UN GRAND NOMBRE DE MAISONS dans les principales Rues des Quartiers St. Jean et Montcalm. Loyer depuis 29 à 245. S'adresser à

H. BOLDUC, Notaire. Québec, 5 fév. 1869.—1m

A LOUER,

DEPUIS LE PREMIER MAI PROCHAIN. Le Bureau situé Rue St. Joseph, No. 15, Haute-Ville, et ci-devant occupé par feu Joseph Gâté, est à louer, notaire à qui possède une voûte à l'arrière du feu, ainsi qu'un poêle, pupitre, encrier, etc., etc. S'adresser à

F. CHARRON, Propriétaire. Québec, 5 fév. 1869.—15j

BANQUE IMPERIALE

AVIS est par ces présentes donné qu'il sera procédé à la prochaine session du Parlement en pétition pour obtenir l'établissement d'une Banque avec le titre ci-dessus indiqué. Québec, 5 fév. 1869.—2m18

MARCHANDISES D'ÉTAPE

NOTIS venons de recevoir par le steamer Fernand un assortiment complet de Marchandises d'étape à l'usage des familles, venant des meilleurs manufactures de la Grande-Bretagne, et dont nous recommandons avec confiance la durée à toutes nos pratiques, savoir:

Coton Blanc et Shirtings extra double. Coton à Draps, double Tissue. Toile d'Irlande et Toile de Hollande. Nappes en Damas de Toile d'Irlande. Serviettes de Table en Toile d'Irlande. Toile à Serviettes d'Irlande. Toile à Ecoisses et à Draps de toute largeur. Toile Ouvrée Anglaise et Serviettes Ouvrées. Toile de Russie.

MARCHANDISES DE DÉTAIL d'une classe supérieure et choisies avec soin, directement des meilleurs fabricants. N. B.—Chemises et Collets faits à ordre et taillés, d'après un bon système.

CLOVER & FRY, HAUTE-VILLE. Québec, 5 fév. 1869.

LOUIS HENAUET.

Annonces Nouvelles.

VENTE A L'ENCAN, PAR A. J. MAXHAM & CIE.

REMISE DE LA GRANDE VENTE.

La Vente pour le Commerce d'Epicerie Fraiches

MM. JOHN LEMESURIER & Cie.

A ETÉ REMISE A LUNDI, LE 8 COURANT.

Il sera offert à cette occasion un assortiment considérable de choix d'Epicerie Fraiches, Anglaises, Françaises et Américaines, consistant en Sucres Brillants, Thés, Cafés, Vins, Liqueurs, Fruits Frais, Talons, Cigares, etc.

VENTE A L'ENCAN, PAR J. PARKE & FILS.

Vente Considérable DE LIVRES DE DROIT

ET DOUVRES DE LITTÉRATURE.

NOTIS avons reçu instruction d'un Homme de Profession qui n'a plus besoin de sa Bibliothèque, de vendre à l'encan, tous les livres qui la composent et qui consistent en grande partie de Livres de Droit et d'une grande variété de ouvrages amusants et très instructifs.

LES Livres de Droit consistent en: Livres de Droit Romain, Anglais, Français, Américain et Canadien.

A LOUER, DEPUIS LE 1er MAI PROCHAIN.

Le "Montcalm Saloon", Salon de Coiffure et de Barbier, faisant le coin des rues St. Louis et Desjardins, immédiatement en face de l'Hôtel St. Louis, et considérée comme le poste le meilleur et le mieux accredité pour une Boutique de Barbier ou Coiffure.

A LOUER, UNE magnifique Maison en Briques, à un étage, divisée et finie dans le meilleur goût, située en la Rue St. Louis, au coin de la rue de la Montcalm, de la cité de Québec, près de la Rue St. Louis, avec Jardin en avant, grandes dépendances, le tout dans le meilleur ordre possible. Loyer modéré.

A LOUER, L'ANNEE Bénédictine ou préparation et action de la graine avant et après la sainte communion, tous les dimanches et principales fêtes de l'année, 1 vol.

A LOUER, UNE magnifique Maison à trois étages, située à l'extrémité des Rues St. Joseph et St. Valier, St. Sulpice, Cette maison contient un splendide Magasin de 23 x 36 et neuf appartements très bien finis. A l'arrière se trouve une cave couverte. Le poste est des plus avantageux pour le commerce d'Epicerie ou de Marchandises Sèches. Les personnes qui désiraient visiter cette maison, le pourront en tout temps, en s'adressant à M. P. GIROUX ou à M. JOSEPH LECLERCQ, Cordonnier, qui occupe la partie contiguë à la maison.

MM. CAMPBELL & BINET

AVIS PUBLIC. HOTEL-DE-VILLE, 2 Février 1869.

AVIS est par le présent donné que le semestre pour l'an du 1er Novembre au 1er Mai 1869, est dû depuis le 1er Janvier dernier, suivant le règlement passé le 24 Juillet 1868.

MELASSES ET SIROPS.

SIROP Brillant des Barbades, en Poinçons, Mélasse, en Tierces.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que le semestre pour l'an du 1er Novembre au 1er Mai 1869, est dû depuis le 1er Janvier dernier, suivant le règlement passé le 24 Juillet 1868.

MELASSES ET SIROPS.

SIROP Brillant des Barbades, en Poinçons, Mélasse, en Tierces.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que le semestre pour l'an du 1er Novembre au 1er Mai 1869, est dû depuis le 1er Janvier dernier, suivant le règlement passé le 24 Juillet 1868.

Annonces Nouvelles.

SOIRÉE MUSICALE ET LITTÉRAIRE

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.

Salle du Collège Morrin, SAMEDI SOIR, 6 Février.

La soirée commencera à HUIT heures. BILLETS D'ADMISSION, 50 cts.

LARD!! LARD!!!

500 QUARTS de Gros Lard, 300 do do Mince, 100 do do de première qualité, 5,500 Jambons fumés et salés, 100 Quarts de Morue, 50 do de Saumon, 150 Quintaux de Morue Sèche.

ON DEMANDE, POUR le mois de Mai prochain, Trois ou Quatre Jeunes Gens, ayant de l'expérience dans le commerce de Marchandises Sèches.

A LOUER, Quelques logements pour familles privées. Le tout à des conditions faciles.

Musique à Bon Marché.

LES Morceaux de Musique qui suivent seront vendus à moitié prix, savoir:

Lucia de Lammermoor Quadrilles, seulement 18. 3d

Don Pasquale Quadrilles, " 18. 3d

The Horse Guard, Lanciers, " 18. 3d

Il Trovatore Quadrilles, " 18. 3d

Perfetta Quadrilles, " 18. 3d

St. Petrus Quadrilles, " 18. 3d

Constantinople Quadrilles, " 18. 3d

Madrid Quadrilles, " 18. 3d

Malakoff Quadrilles, " 18. 3d

Marie Anna Quadrilles, " 18. 3d

Joannette et Jeannot Quadrilles, " 18. 3d

Knickerbocker Quadrilles, " 18. 3d

Martha Quadrilles, " 18. 3d

Souvenir de Kamouraska Quadrilles, " 18. 3d

Les Roses Quadrilles, " 18. 3d

Ettie Lanciers, " 18. 3d

Mantana Quadrilles, " 18. 3d

Canada 2nd St. Quadrilles, " 18. 3d

Les Excursionnistes Quadrilles, " 18. 3d

Le Mariage extravagant Quadrilles, " 18. 3d

L'Amour au Village Quadrilles, " 18. 3d

Le nouveau Bois de Boulogne Quads, " 18. 3d

L'enfant prodige Quadrilles, " 18. 3d

Marco Spada Quadrilles, " 18. 3d

Les Cosques Quadrilles, " 18. 3d

L'Étranger Quadrilles, " 18. 3d

VERRERIES, VAISSELLES,

Huile de Charbon, LAMPES, ETC.,

15 et 25 PAR CENT DE REDUCTION.

J. W. GOODWIN,

INFORME respectueusement les pratiques de la dernière société de Hy. Goodwin & Cie., et le public en général, qu'il sera bientôt en position d'offrir un grand assortiment bien choisi de

VERRERIES, POTERIES, LAMPES, etc.

Les effets sont nouveaux, d'après les derniers patrons, avec dessins choisis et avec beaucoup de soin, dans les nombreuses manufactures, à raison de leur supériorité et de leur bon marché.

J. W. GOODWIN,

Par sa connaissance parfaite du commerce dans toutes ces branches, n'hésite pas à dire que l'orsqu'il aura formé son fonds de marchandises, consistant dans les importations les plus nouvelles, il pourra vendre à ses pratiques en gros seulement à raison de 15 à 25 au-dessous de ses prix d'aujourd'hui.

Tout ce qu'il demande, c'est que ses pratiques retiennent leurs ordres et viennent voir et juger par elles-mêmes, et qu'elles ne donnent pas une piastre, pour ce qui vaut 75 cents.

De fait M. J. W. GOODWIN a l'intention de se faire une réputation pour la qualité, le bas prix de ses effets, il espère que les commerçants en gros consulteront leur propre intérêt, et qu'ils lui continueront le patronage qu'ils ont accordé si libéralement à M. Hy. Goodwin, son frère.

J. W. GOODWIN, No. 10, Rue St. Paul.

Changeant de Domicile.

Le soussigné tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

Changeant de Domicile.

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'honneur qu'il lui a fait en venant à Québec, se voit obligé de changer de domicile et de venir à l'encan, dans la Rue St. Joseph, St. Roch, dans le Magasin ci-devant occupé par M. GÉO. LEMIEUX.

IMMENSE VENTE

POUR NOUS PREPARER

CHANGER

DE

MAGASIN

DE

CENT MILLE PIASTRES

DE

MARCHANDISES

POUR ÊTRE VENDUES

SANS RÉSERVE.

NOUS AVONS l'honneur d'annoncer à nos pratiques et au public que

NOUS

DE

NOUVEAU MAGASIN

DE

M. WOODS,

NO. 21,

RUE LA FABRIQUE,

HAUTE-VILLE.

NOUS AVONS EN MAINS

3,000 COUPONS,

FAITS DEPUIS

SIX MOIS,

QUE NOUS VENDRONS A

MOITIÉ PRIX.

LEGER & RINFRET,

NO. 4, RUE ST. JEAN,

HAUTE-VILLE.

LE NOUVEAU MONDE (DE NEW-YORK.)

Ce journal politique, littéraire et agricole, est une des publications les plus intéressantes, et les moins coûteuses des États-Unis. Il se distingue par une excellente rédaction et par l'abondance et la variété des matières. Indépendant de tout parti, il suit avec attention le mouvement politique aux États-Unis et en Europe, et contient toujours des nouvelles de toutes les parties du globe. Le plus grand soin est apporté à sa partie littéraire.

Prix de l'abonnement—Un an—\$3—six mois—\$1.50—Un mois 25 cents—Prix du numéro 6 cents. Port 20 cents par an pour les États-Unis, payable par l'abonné. Pour le Canada 20 cents en sus du prix d'abonnement.

En dehors des États-Unis, excepté le Canada, \$3 par an en or.

H. P. SAMPERS, Directeur-Propriétaire, Bureaux, 91, Walker Street, New-York. Québec, 28 déc. 1868.

REMEDE CONTRE LA TOUX. "Remède Domestique contre la Toux" de Gardner.

UN ESSAI POUR PROUVER SA VALEUR.

LE NOUVEAU MONDE (DE NEW-YORK.)

Ce journal politique, littéraire et agricole, est une des publications les plus intéressantes, et les moins coûteuses des États-Unis. Il se distingue par une excellente rédaction et par l'abondance et la variété des matières. Indépendant de tout parti, il suit avec attention le mouvement politique aux États-Unis et en Europe, et contient toujours des nouvelles de toutes les parties du globe. Le plus grand soin est apporté à sa partie littéraire.

Prix de l'abonnement—Un an—\$3—six mois—\$1.50—Un mois 25 cents—Prix du numéro 6 cents. Port 20 cents par an pour les États-Unis, payable par l'abonné. Pour le Canada 20 cents en sus du prix d'abonnement.

En dehors des États-Unis, excepté le Canada, \$3 par an en or.

H. P. SAMPERS, Directeur-Propriétaire, Bureaux, 91, Walker Street, New-York. Québec, 28 déc. 1868.

REMEDE CONTRE LA TOUX. "Remède Domestique contre la Toux" de Gardner.

UN ESSAI POUR PROUVER SA VALEUR.

LISEZ LES CERTIFICATS de l'honorable James Ferrier et de Geo. F. Prowse, Ecr.

Montréal, 4 Déc. 1868.

John Gardner, Ecr.

CHER MONSIEUR, — Votre "Remède contre la Toux" a été en usage dans ma famille depuis plusieurs années. Je m'en suis servi moi-même. Nous sommes si satisfaits de ses faciles et efficaces que nous sommes heureux de vous communiquer notre reconnaissance témoignage pour le bénéfice que nous en avons retiré.

Je suis, monsieur, votre, etc., J. FERRIER. (De G. F. Prowse, Ecr.)

M. GARDNER, — Votre "Remède contre la Toux" agit comme par enchantement.

EN VENTE PAR TOUS LES PHARMACIENS DE QUÉBEC.

Dépôt et Manufacture, 375, Rue Notre-Dame, Montréal, 12 jan. 1869.

AVIS AUX MARCHANDS.

LES soussignés informant leurs amis et le public en général qu'ils ont changé de domicile et qu'ils sont présentement dans la Rue Sous-le-Fort, en face de MM. Thibault, Thomas & Cie, où ils continueront comme par le passé à faire toute diligence possible pour satisfaire toutes leurs pratiques. Ils ont constamment en mains un assortiment considérable de:

Haches de la Manufacture de Boivin & Cie. Ferretories de toute espèce, Brosses et Pinceaux, Ressorts de Sofas, Essieux, Peintures, Vernis, Fil à Suture, Fil à Batang, Fil à Mourne, Fil à Ligneux, Fil spécial pour emballer, Plomb à tirer, Vis de toutes grandeurs, Limes de toutes sortes, Lampes et Huile de Charbon.

H. & L. S'occupent pendant l'hiver de l'achat et de la vente des GRAINS pour l'exportation, tels que:

Avoine, Orge, Graine de lin, Blé, etc., etc.

HARDY & LORTIE, Rue Sous-le-Fort, Haute-Ville, Québec, 3 déc. 1868.

Genèviève de DeKuyper & Fils.

GENÈVIÈVE de DeKuyper & Fils, en Tonnes, A vendre par WILLIAM POSTON.

Marchandises Nouvelles. VENANT D'ÊTRE REÇUES.

MERINOS FRANÇAIS NOIR ET DE COULEUR

NOUVELLES ÉTOFFES A ROBES.

NOUVELLES ÉTOFFES A MANTILLES.

VELOURS DE SOIE ET BREVETÉ

ÉTOFFES A JUPONS.

NUAGES (en grande variété).

CHALES ET FICHU AU TRICOT.

GILETS AU TRICOT POUR MESSIEURS.

GILETS DE FANTAISIE, (de) FOUR DAMES.

NOUVELLES ÉTOFFES A RIDEAUX.

FRANGES ET CORNICUES A RIDEAUX.

GRAND ASSORTIMENT DE FLANELLES.

DRAPS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

DRAP IMITATION DE LOUIRE.

DRAP IMITATION DE MOUTON.

CASIMIRS ET TISSUS D'ÉCOSSE.

ÉTOFFES ET TISSUS DU CANADA.

TOLLES, COTONS, INDIENNES.

GRANDE VARIÉTÉ DE TAPIS.

TOILE CIRÉE ANGLAISE POUR PARQUETS

SOIERIE.

BONNETERIE.

LANTERNE.

LITTERIE.

PARFUMERIE.

En vente chez

A. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

Québec, 19 sept. 1868.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de ANDREW PEEBLES, Failli.

UNE FEUILLE FINALE DE DIVIDENDE, a été préparée et est soumise à objections, jusqu'au VINGT de FÉVRIER prochain.

WM. WALKER, Syndic Officiel. Québec, 28 jan. 1869.—2s

BELANGER & GARIÉPY, No. 9 et 9½, Rue La Fabrique.

AVIS AUX ÉPICIERIS. Venant d'arriver par le vapeur "Austrian," UN ASSORTIMENT SUPERBE DE

BALANCES DE CUIVRE ET POIDS EN CUIVRE SOLIDE POUR COMPTOIRS.

Ces Balances à PLATEAUX DE MARBRE, sont montées sur Agates, et les seules de ce genre importées en Canada.

COUCHETTES DE FER, Doubles et simples, de tous prix. CRIN FRISÉ POUR MATÉLAS ET DRAPS DE CRIN

Pour Couvertures de Meubles, Ressorts de Sofas et de Paillasses, etc. PEINTURES, HUILE, TERRENTINE, COULEURS SÈCHES, ETC.

Toiles à Voitures, Cuirs Patents et Vernis pour do., etc. Instruments d'Agriculture de toutes sortes.

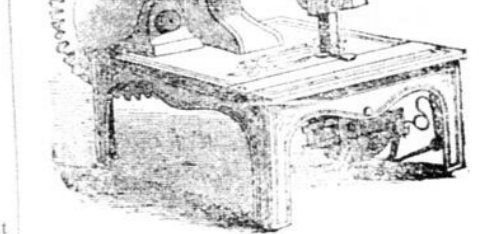
Un nouvel assortiment de FANAUX DE VOITURES, RÉCEMMENT ARRIVÉS CLOUS, FERRURES, VITRES De toutes sortes, etc., etc.

—Aussi— Un assortiment considérable de COUPELLERIE, Des maisons March Brothers et Rogers & Sons, de Sheffield.

Services de Table argentés. CUILLETS ET FOURCHETTES, ETC., Plaques au galvanisme sur Nickel, d'après les meilleurs procédés.

Lustres et Lampes à l'Huile de Charbon, De toutes sortes, et PREMIÈRE QUALITÉ D'HUILE DE CHARBON, La seule qui n'a pas d'odeur, et qu'on peut brûler sans cheminées.

A vendre chez BELANGER & GARIÉPY, 9 et 9½, rue La Fabrique Québec, 26 mars 1868.—J.L.O.



MACHINES A COUDRE. J. D. LAWLOR, de Montréal, Manufacturier

peut respectueusement la liberté d'inviter tous ceux qui ont besoin d'un bon article pour faire tous les genres de couture, à visiter et examiner son assortiment considérable de Machines à Coudre de première classe, au n° 22, Rue St. Jean, Haute-Ville. Prix: depuis \$15.00 et au-delà.

Des conditions libérales seront faites à des personnes respectables qui seraient incapables de payer comptant à livraison de l'article. Toutes les machines vendues à ce bureau sont garanties pour une année. L'acheteur aura toute la satisfaction désirée. Les ouvrages de piqûres, de couture et autres ouvrages de famille sont exécutés avec succès. On enseigne aux dames à mettre ces Machines en opération. Le soussigné a toujours en mains des aiguilles, des Sacs à Coudre, des Ressorts, du Fil de la Soie et toute espèce de Garniture. Il répare et amène à leur point tous les genres de Machine à Coudre.

Par J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 16 avril 1868.—1s

Machines pour Fabriquer des Bottes et Souliers, à Vendre.

MACHINES à Cheviller, Machines à Rouler et à Fondre le Cuir avec une Roue à Bannir, Papier Sable, et Machines à Couper les Semelles. Tous ces genres de Machines à Coudre et Machines à Fabriquer les Bottes et les Souliers, sont réparés par le soussigné.

J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, H.-V. Québec, 16 avril 186

GUIDE D'AFFAIRES.

IMPORTATEURS EN GROS. TÊTU & GARNEAU, No. 25, Rue St. Pierre, Basse-Ville. THIBAudeau, THOMAS & Cie., Coin des Rues Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville.

GUIDE D'AFFAIRES.

Fabricant de Portes en fer, etc., etc. LOUIS MARCOTTE, No. 334, rue et Faubourg St. Jean. AVOCATS. ALLEYN & CHAUVEAU, Bureau, No. 2, rue Duade, Haute-Ville.

GUIDE D'AFFAIRES.

Architecte, Ingénieur et Arpenteur. C. BAILLARGÉ, No. 14, Rue St. François, Haute-Ville. CHAPELIERS. O. COTÉ, Coin des Rues St. Jean et du Palais, Haute-Ville.

IMPRIMERIE

DE L'ÉVÉNEMENT. o. 1, RUE BUADE, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE, Escalier de la Basse-Ville. PRESSES A VAPEUR. Le Propriétaire du Journal L'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que :

MONTMINY & BRUNET

ANNONCENT A LEURS PRATIQUES ET AU PUBLIC, Qu'à partir de cette date jusqu'au 1er mars prochain, ILS VENDRONT A UNE REDUCTION DE 20 POUR CENT, TOUT LEUR FONDS D'EFFETS DE GOUT ET D'UTILITÉ. Entre autres articles dignes d'une mention spéciale se trouvent des :

ÉPICERIES ET LIQUEURS. Enseigne du Mulatre. EDOUARD CLARK, 32, RUE DU PONT, 32, ST. ROCH, QUEBEC. Le soussigné en offrant ses plus sincères remerciements à tous ceux qui l'ont si libéralement encouragé jusqu'à présent, informe ses amis et ses nombreux praticiens de la ville et de la campagne :

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Assorti- ment complet D'ARTICLES DE VOYAGE, Malles de Cuir et autres, Valises, Boîtes à Chapeaux, Sacs de Nuit, Gibecières, etc., etc., etc. N. B.—E. PERRY & CIE. ont obtenu une MÉDAILLE à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de 1867, le PLUS HAUT PRIX accordé pour Articles de Voyage à l'Amérique du Nord.

GRANDE VENTE D'AUTOMNE. F. X. LÉPAGE, MARCHAND, No. 35, Rue de la Couronne, St. Roch. L'ÉVÉNEMENT. LA COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC, DE MONTRÉAL. BOTTES et CLAQUEES en CAOUTCHOUC. BOTTINES ou PARDESSUS en FEUTRE AVEC CAOUTCHOUC, en grande variété.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

Table with columns: DIRECTION, MALLES, CLOTURE. Rows include: ONTARIO, QUÉBEC, MALLS LOCALES, PROVINCE MARITIME, ÉTATS-UNIS, INDES OCCIDENTALES, GRANDE BRETAGNE.

